

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## Gabriel Ntougou: "Le GNI a permis la création de 1600 entreprises à ce jour"

**SELON** le directeur général de l'Agence nationale de promotion et des investissements du Gabon (ANPI-Gabon), la création du Guichet numérique de l'investissement (GNI), en juin 2020, a permis d'obtenir des résultats remarquables en terme des délais de création d'entreprises et d'attrait du Gabon pour les investisseurs.

Propos recueillis par Maxime Serge  
MIHINDOU  
Libreville/Gabon

**L'union.** Deux mois après la mise en place de cet outil, pouvez-vous nous présenter le guichet numérique de l'investissement ?



Gabriel Ntougou, le DG de l'Anpi-Gabon.

**Gabriel Ntougou :** Au sein de l'ANPI, vous avez un guichet unique. Il s'agit d'un lieu géographique où se retrouvent toutes les administrations qui sont impliquées dans la création des entreprises. Il s'agit par exemple du greffe du tribunal, les impôts pour l'enregistrement des statuts et procès-verbaux; l'OGAPI; le Journal Officiel; la CNSS et la CNAMGS. En ce qui concerne le guichet numérique à proprement parler, il consiste à numériser tous ces services. Aujourd'hui nous avons créé une plateforme en ligne à laquelle accèdent tous les investisseurs, opérateurs économiques ou quiconque souhaite créer une entreprise. En back-office, ces services précités valident les dossiers sur cette plateforme. Ce qu'il faut retenir c'est que le guichet n'est plus physique mais digitalisé.

**Quelle est la plus-value de ce guichet ?**

- La plus-value, c'est la digitalisation des services du guichet. Fini les files d'attente. Les opérateurs n'ont plus besoin de se déplacer. Ils ont juste besoin de leur téléphone portable ou d'un

ordinateur connecté sur internet et vous entrez sur la plateforme du Guichet numérique de l'investissement (GNI). Autre avantage, les administrations ont moins de paperasse à traiter, la question de l'archivage et de la perte des documents est réglée. Puisque les dossiers sont mis en ligne par l'opérateur économique lui-même. D'un côté vous avez également la réduction des coûts des transactions pour les opérateurs, et de l'autre côté vous avez l'amélioration du service administratif.

**Depuis le lancement du GNI, combien d'entreprises ont vu le jour ? Et quels en sont les secteurs ?**

- Nous avons lancé le GNI le 2 juin 2020. Il y a eu plus de 2630 comptes ouverts. À ce jour, 1600 entreprises ont été créées. La plupart d'entre elles sont des entreprises individuelles, soit 80 % ; et 128, soit 20 %, sont des sociétés. Par ailleurs près de 800 fiches circuits ont déjà été délivrées. Ce n'est plus un papier qu'on envoie, ils les reçoivent par mail avec un Code QR. Lequel

permet de vérifier la fiabilité du document.

Peut-on dire que le GNI est en phase avec la vision du président de la République sur le "Gabon des services" qui est l'un des piliers de croissance du Plan stratégique Gabon émergent (PSGE) ? - Bien sûr. Le chef de l'État dans sa vision du Gabon émergent qui repose sur le PSGE, la diversification économique joue un grand rôle. Cette diversification nécessite que l'entreprise soit au-devant de la scène. C'est pourquoi l'amélioration du climat des affaires est une politique très importante pour que notre pays accède à l'émergence. Et donc avec ce GNI, on s'inscrit pleinement dans la vision du chef de l'État qui souhaite que les administrations soient proches et accessibles aux opérateurs économiques pour le développement de leurs activités. Et c'est tout l'intérêt du GNI parce qu'il permet de connecter toutes les administrations qui ont besoin des informations sur ces entreprises. Aujourd'hui par exemple, nous avons pu rencontrer la mairie et le Cedoc, parce que

lorsque vous créez votre entité vous avez besoin d'une attestation de propriété; certificat de résidence... Donc nous leur avons proposé de digitaliser ces documents. Comme c'est le cas pour les statuts qui sont automatisés aujourd'hui. Plus besoin de les rédiger comme auparavant, puisqu'ils sont générés par les informations que vous entrez sur la plateforme. Le GNI est vraiment un outil qui offre des facilités de travail dans l'administration.

**Pensez-vous que cette innovation peut attirer plus d'investisseurs étrangers ?**

- Oui. Parce que ce qu'un investisseur étranger ou local attend, c'est que sa requête soit traitée rapidement, avec le moins de contraintes. Aujourd'hui avec le GNI on a pu observer qu'il y a des entreprises qui ont été créées en Jamaïque, en Europe. C'est en ce sens que la création de ce guichet contribue à l'attractivité des investisseurs dans le pays.

**Y a-t-il un lien entre la création du GNI et la crise sani-**

**taire actuelle ?**

- Ce qu'il faut dire c'est que nous avons travaillé à la mise en place de ce guichet dans le cadre de la stratégie de développement de l'ANPI. La Covid-19 est arrivée, c'est un choc externe qui a fragilisé notre économie. Les choses se sont plutôt bien passées car nous étions déjà prêts, face à la Covid-19 qui imposait la limitation des contacts et la mise en place des mesures barrières. Le GNI venait à point nommé. C'est une bonne coïncidence, car pendant la période du confinement les agents du guichet travaillaient à domicile une fois connectés. Par contre, bien que le GNI soit un outil favorable à toutes les administrations il rencontre quelques difficultés. À l'instar des formations entamées qui ont rencontré un bug sur cette plateforme en raison du trafic. Aussi, la grève actuelle des impôts nous cause un retard, vu que c'est cette administration qui délivre les immatriculations et enregistre les statuts et le procès-verbal. Du coup, les dossiers s'accumulent. Voici quelques réalités que nous rencontrons.